

## **Avis adopté** Séance plénière du 12 mars 2024

## Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ?

## Déclaration du groupe Entreprises

L'avis se veut pragmatique dans son traitement et concret dans ses préconisations. Il porte une méthodologie fondée sur la progressivité : identifier les points de blocage, émettre des propositions concrètes et les évaluer à court terme. Si la planification d'ici 2030 est nécessaire pour concilier les objectifs de « transition et d'autonomie énergétique », force est de constater que les Outremers sont dépendants à hauteur de 82 % à 97 % de ressources fossiles importées de type hydrocarbures.

Différents acteurs économiques des Outremer spécialistes des transitions énergétiques sur leurs territoires ont émis des recommandations : il convient de les prendre en en compte très en amont dans la mise en place des documents de planification de la transition énergétique. Le groupe Entreprises soutient donc la proposition de fixer à ces plans des objectifs sur 10, 15 et 20 ans, de transition énergétique qui seraient à la fois ambitieux, réalistes, et chiffrés quant à leur financement. Associer plus étroitement les entreprises et les organisations professionnelles qui sont au cœur de la transition énergétique à l'élaboration de ces plans dans les Outremer est essentiel. Qui mieux que les entreprises qui connaissent le tissu économique local et les besoins exprimés sur le terrain, peuvent mettre en place des solutions innovantes adaptées aux contraintes locales ?

Accompagner le développement de filières locales avec une montée en compétences des salariés et la formation des jeunes aux métiers de l'énergie est indispensable : le groupe Entreprises considère que la formation dans ces filières en adéquation avec les besoins locaux doit se développer. C'est un moyen de fixer les ultramarins dans des emplois d'avenir dans leurs territoires et d'éviter ainsi une fuite de compétences. Pour cela la préconisation 8 doit être approfondie et soutenue.

Le CESE souligne la nécessité d'accroître l'autonomie énergétique en valorisant les énergies renouvelables produites localement. Néanmoins, certains territoires importent les ressources nécessaires avec une empreinte carbone importante pour les compléter localement. Le groupe Entreprises considère que pour plus d'efficience, il est nécessaire de privilégier les circuits courts d'approvisionnement à la faveur de coopérations régionales fortes avec des pays voisins. Néanmoins, transition et autonomie doivent être complémentaires. Il ne faut pas oublier les importations nécessaires dont les besoins et les bénéfices, écologiques, économiques et sociaux doivent être mesurés.

S'agissant de chèques dédiés à l'énergie pour les foyers les plus modestes, la nécessité de venir en aide aux plus démunis au regard de la vie chère dans les Outremer est essentielle. Mais cette ressource ne doit oblitérer l'effectivité et l'efficacité d'un tel dispositif à moyen et long terme, ni une réflexion sur l'accès aux services publics avec toutes ses contraintes.

L'avis présente des pistes d'évolution.

Le groupe Entreprises remercie les rapporteurs et vote cet avis.

